Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260925-842026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD (25170)

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15
ayant donné procuration : 3
absent excusé : 3
absente : 0
exclus : 0

Date de la convocation
18/09/26

Date d'affichage
28/09/26

Objet de la délibération
Achat de la parcelle AC 186

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 84/2026

Séance du 25 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le vingt-cinq septembre à 19h30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Robert PERSONENI, Jean-Louis CARRERE, Céline OUDOT, Bernard MARTINA, Alain LEMOINE, Sophie DE CARVALHO-ESTEVE, Patrick PRUD'HAM, Adeline BOUREE, Julie GARZETTA, Abdessamad KADDOURI, Julien GOUVERNE et Arthur GROSJEAN.

Étaient absents :

Étaient représentées :
Hakima KOCH procuration à Robert PERSONENI
Anne WIDMER procuration à Robert PERSONENI
Séverine DEMAIZIERE procuration à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE
Président de séance : Robert PERSONENI, Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle AC 186 lui a fait part de son intention de vendre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2241-1, L 1311-10 et R 1311-4 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R 1211-2 et R 4111-1 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux premières, deuxième, troisième et quatrième partie réglementaire du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 3 ;

Considérant que l'article L2241-1 du CGCT indique que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune » ;

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettra de réaliser une unité foncière cohérente avec d'autres parcelles communales ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260925-842026-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle AC 186,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition,
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2027.

Le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis CARRERE

Le Maire,
Robert PERSONENI

MAIRIE de COURCELLES-LES-MONTBELIARD (Doubs)